

SCIENCE-FICTION. La chasse, détestée par certaines associations et revendiquée par d'autres.

Si demain on ne chassait plus

Que se passerait-il dans nos campagnes si demain la chasse était interdite ? La réponse est plus compliquée qu'il n'y paraît...

Tout a commencé par un communiqué arrivé au *Bien public* au moment de l'ouverture de la chasse, et qui la contestait : que se passerait-il donc en Côte-d'Or si demain on interdisait la chasse ? Première réaction à la rédaction, « ça serait peut-être bien pour les animaux ». Suivi d'un « ou pas ?... » lourd d'interrogations.

Une nécessité de régulation

Question a donc été posée à tous ceux qui sont concernés. Les chasseurs sont convaincus bien sûr. Et parlent de la régulation du grand gibier. Mais J.-M. Belin, le vice-président de l'office de la chasse, va plus loin, évoquant le cas du canton de Genève qui, cinq ans après avoir supprimé la chasse, a créé une police spéciale pour la régulation des espèces. Opinion confirmée par les agriculteurs : Thierry Besançon, qui fait partie du bureau de la FDSEA, évoque, lui aussi, la nécessité d'une régulation. Tous disent : sans la chasse, le gibier augmenterait, notamment le gros gibier qui n'a pas de prédateur. Ensuite, il faut étudier l'impact écologique sur la forêt. À l'ONF, on parle



Les chasseurs jouent un rôle de régulateurs du gibier, notamment le gros gibier. Photo archives N. R.

arbres : « Les jeunes pousses pour un chevreuil, c'est un peu comme un café gourmand ! », explique en souriant Franck Roustan. En outre, le milieu n'étant pas extensible, les chevillards auront moins à manger, seront plus faibles. Ils seront donc plus sensibles aux épidémies. En revanche, le réchauffement climatique favorise l'augmentation des portées, notamment chez le

sanglier, qui n'a pas d'autre prédateur que la maladie. La solution pourrait être les battues administratives. « Comment remplacer deux millions de chasseurs ? Techniquement c'est possible, mais cela aurait un coût énorme. La chasse est critiquée pour son côté sanglant, et je comprends bien, mais il faut réguler les populations. » C'est le rôle des plans de chasse.

Enfin dernière touche au tableau : que l'on soit pour ou contre, la chasse a un indéniable poids économique. Elle représente en Bourgogne 1 434 emplois équivalents temps plein (ETP), selon la fédération des chasseurs, auxquels on peut ajouter le travail fait par les bénévoles (3 393 ETP). Et un chasseur dépense en moyenne 2 162 € par an...

J. REMY

QUE PRÉCONISENT COMBACTIVE ET LE RAC ?

« Une restauration des équilibres faunistiques naturels pourrait avoir lieu. » C'est ce que répond Fabien Robert le président de Combactive, une association qui œuvre pour la protection de la nature et des droits des animaux en Bourgogne & Franche-Comté. Qui dit s'exprimer conjointement avec le RAC (Rassemblement pour une France sans chasse). Car ce que les deux associations reprochent à la chasse – outre de tuer des animaux – c'est d'avoir introduit des animaux d'élevage, quand des changements dans les pratiques agricoles faisaient disparaître « le petit gibier ». D'avoir organisé l'expansion des sangliers et de cervidés, réintroduisant dans les années 80 des san-

gliers. D'entretenir aujourd'hui leur sureffectif en les nourrissant et les croissant avec un cochon d'Asie plus prolifique. « La chasse loisir, la disparition des prédateurs et les pratiques agricoles sont responsables de la déroute de la biodiversité animale et végétale. » La position des associations est claire : « Il faut redonner ses droits à la nature tout en mettant en place des dispositifs de cohabitation pacifique et harmonieuse entre la faune et les activités humaines. » Combactive préconise de rétablir la sélection naturelle, arguant du fait que les chasseurs préfèrent l'animal en bonne santé, alors que le prédateur s'attaque au plus faible. « La suppression de la chasse permettrait de

mettre en œuvre de vraies solutions pour ramener les populations de sangliers à des densités acceptables. Nous préconisons un suivi et un contrôle des populations animales. Cela doit et peut se faire par un comité de suivi composé de citoyens naturalistes, de scientifiques et de techniciens de l'Office de la Faune Sauvage (qui remplacerait l'ONCFS) [...] Cela pourrait aller jusqu'à la mise en place de tirs sélectifs, ayant comme but de se substituer au rôle du prédateur. Ces tirs doivent respecter un protocole strict et être menés par des professionnels agents de l'État encadrés par des naturalistes. »

INFO <http://www.combactive.fr>

Et à la SNCF ?

En 2014, la SNCF a déploré en France 1 027 heurts et divagations de grand gibier (contre 970 en 2013). Le coût moyen des réparations après un heurt s'élève à 6 200 €. Elle emploie neuf chasseurs, dont trois pour l'axe TGV Sud Est Européen. Les animaux sauvages divaguant sur les voies ferrées sont donc réellement l'un des problèmes qu'elle a à gérer tout au long de l'année. « Mais s'il n'y avait plus de chasse, donc davantage d'animaux en forêt, ce n'est pas dit qu'il y en aurait davantage sur nos voies », dit-on à la SNCF à Dijon quand on pose la question. « Car les heurts, actuellement, ont souvent lieu le dimanche soir. Quand il y a une battue faite, quand des chasseurs arpentent les bois, les animaux fuient... et vont souvent se réfugier sur les emprises ferroviaires ! »